



Commission Cantonale des Ports  
p.a. Capitainerie Cantonale  
Rue du 31-Décembre 6  
1207 Genève

Département du Territoire  
Secrétariat général  
14, rue de l'Hôtel-de-Ville  
1204 Genève

Genève, le 30 janvier 2024

**Commission Cantonale des Ports**  
**Rapport d'activité législature 2018-2023**  
**5<sup>ème</sup> année**  
**(1er décembre 2022-31 janvier 2024)**

**I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF ; A 2 20);
- Article 6, lettre h du RCOF, la Commission des Ports est rattachée au Dpt du Territoire (cf. art.1 à 8 RCOF), du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A2 20.01);
- Article 3 de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises du 17 mars 2006 (LNav ; H 2 05). Art. 6 du Règlement d'application de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises du 18 avril 2007 (RNav H 2 05.01). Arrêté 5812-2018 du 28 novembre 2018.

**II. Compétences de la commission**

La commission a pour mission d'émettre des préavis consultatifs sur les questions techniques concernant la rade et les aménagements des ports dans les eaux genevoises. En matière d'autorisations de construire instruites selon la procédure accélérée, sauf exception, le préavis de la commission est exprimé, sur délégation, par le service spécialisé concerné. Si nécessaire, les exceptions sont définies par ladite commission.

Elle peut proposer toute mesure propre aux améliorations désirables, à l'entretien des ports, en tenant compte des désirs de la population et des groupements intéressés.

**III. Activités de la commission**

La Commission s'est réunie, en plénière, à cinq reprises au cours de l'année 2023, soit le 2 mars, le 4 mai, le 22 juin, le 28 septembre et le 23 novembre

Le Bureau s'est réuni cinq fois, (le 2 février, le 30 mars, le 1<sup>er</sup> juin, le 24 août et le 2 nov. 2023).

Les thèmes principaux abordés ont été les suivants :

- **Intentions animations-aménagements quais/Rade** : présentation de la Ville de Genève (espace baignade temporaire en aval du jet d'eau, zone baignade et natation au Port Wilson, projet aménagement sur les quais Wilson, mise au concours pour les nouveaux aménagements, maintien des zones techniques et installations portuaires, maintien des zones d'hivernage des bateaux, animations saisonnières).
- **Projet FERA (Versoix)**: Projet de 2016, analyse complète en cours quant au besoin de ski nautique sur Genève. Besoin que ce projet soit étayé par un plan directeur.
- **Projet port du Vengeron, point de situation** : évolution du projet présentée par M. Beetschen.
- **Projet de requalification du quai de Cologny** : en attente de la présentation du projet définitif.
- **Modifications de la LNav H 2 05**: en attente de la présentation des modifications.
- **Eclairage dans les ports, solutions pour diminuer la photo pollution tout en assurant un éclairage suffisamment dissuasif (cambriolages, vandalisme..)** : la modification des candélabres portuaires effectuée en 2016 a permis une économie d'énergie de 50'000 kW/an sur les 100'000 de l'année précédente. La Capitainerie et les SIG portent une réflexion sur le sujet (changement driver, platines éclairage...) Essais en cours débarcadères Belotte.
- **Discussion sur les intentions animations-aménagements quais de la Rade, suite à la présentation du jeudi 2 mars 2023 par la VdG** : appréciation de la présentation et réitération de la demande de maintien de la zone mixte, piétons-zone technique-installations portuaires, accès et circulation des véhicules des chantiers navals en toute sécurité, entre les bornes situées en bas du jardin Anglais et les potelets vers le Jet d'Eau ; éviter d'attirer plus de badauds par des installations saisonnières et temporaires qui sont les bienvenues sur la partie du quai en amont du Jet d'Eau et jusqu'à Baby-Plage.
- **Projet PL 13267 (<https://ge.ch/grandconseil/m/gc/commission/4/> modifiant la LNav H 2 05) sur le transfert de compétences du Canton à deux groupements de Communes (rive droite, rive gauche) concernant la gestion des places d'amarrage et un meilleur accueil dans les ports** :  
La notion d'équité est soulevée, car la gestion des ports par deux groupements pourrait se faire au détriment des habitants des communes du canton qui ne sont pas au bord du lac, comme c'est le cas dans le canton de Vaud.  
Le principal souci des communes par rapport à ce projet de loi est d'assurer un traitement équitable pour tous les habitants des communes, qu'elles soient riveraines ou non du lac.
- **Décarbonisation de la navigation de plaisance** : Finalisation d'un nouveau questionnaire sur l'enquête décarbonisation, en tenant compte des points relevés par la Commission des Ports qui ont été travaillés avec la Société Icube afin de ne pas influencer les réponses. Un QR code donnera accès à cette enquête.

- **Discussion sur les intentions animations-aménagements quais / Rade, suite à la présentation du jeudi 2 mars 2023 par la VdG et sur le nouvel « emplacement » du Marché de Noël :** un moratoire est proposé pour les nouvelles installations temporaires en aval du Jet d'Eau, afin d'éviter des soucis de sécurité, tant qu'il n'y pas d'autres solutions (déménagement des chantiers lacustres dans le futur Port du Vengeron). Tous les projets étant lancés, les remarques de la Commission des Ports seront remontées aux Autorités par le représentant de la VdG. Un courrier de la CdP sera adressé au Magistrat en charge du Dpt de la sécurité et du sport de la VdG. Appel à projet, pour les trois ans à venir, pour le déplacement du Marché de Noël au quai du Mont Blanc, y compris le quai bas où l'eau joue un rôle positif.
- **Renouvellement des membres de la Commission, à partir du 1er février 2024 :** Quota minimum de 40% de représentants du sexe sous-représenté sera imposé.
- **Sanitaires pour les navigateurs du Port Noir, sanitaires de la rade :** les sanitaires (WC et douches) du Port Noir ne sont pas accessibles de minuit à 6 heure, quand les installations de la plage et du restaurant sont fermées. Ce sujet a été évoqué maintes fois et il est demandé d'améliorer la gestion de l'ouverture et de l'accessibilité.
- **Courrier du 26 juin adressé à la VdG et présentation des plans modifiés du Marché de Noël 2023 :** courrier de la CdP adressé au Magistrat en charge du Dpt de la sécurité et du sport de la VdG concernant les inquiétudes de la CdP quant aux aménagements des quais Marchands des Eaux-Vives et du Mont Blanc. Le montage et démontage du Marché de Noël sont prévus du 16 octobre au 10 janvier 2024, en tenant compte de l'accès à la grue et à la zone de travail. L'hivernage des bateaux sera déplacé sur les quais des Eaux-Vives.
- **Abri-sécurité installé par la PolNav dans l'espace réservé au grutage lors de certains événements :** serait-il possible de prévoir son déplacement sur la droite du bâtiment de la Police, pour éviter tout arrêt du grutage ? Seule la moitié de l'espace dévolu à la grue est réquisitionnée et une ou deux fois de l'année pour des événements de grande ampleur (Genève Internationale). Cet espace réservé doit être du côté où se trouve la porte d'accès au poste de Police.
- **Renouvellement des membres de la Commission à partir du 1er février 2024 :** documents requis pour la prochaine législature.
- **Présentation / évolution projet "Voie-Bleue" :** Les trajets des navettes vont être étudiés en fonction de la présence et dans le respect du site palafittique. La CGN est en contact permanent avec l'archéologue cantonal. Cinq départs des navettes le matin et cinq le soir. Inquiétude du Club Nautique de Corsier quant aux activités de l'école de voile qui débutent à 18h.
- **Vérification état chaîne-mère et matériel amarrage de l'Etat par les navigateurs :** Rappel de l'obligation du détenteur d'une place d'amarrage sur corps-mort forain de vérifier sa chaîne. La Capitainerie garantit un système d'amarrage limité à 3,5 tonnes et les détenteurs d'une embarcation dépassant les 3,5 tonnes doivent le faire renforcer à leurs frais. Étude d'une maintenance organisée pour en estimer le coût et les possibilités de financement ; deux zones de test sont prévues d'ici la fin de l'année.

- **Projet du Centre de Sécurité de la Rade** : discussions en cours, entre la VdG et l'Etat. La CdP réitère l'importance de préserver la zone technique ainsi que la rampe d'accès qui est indispensable pour les professionnels. Confirmation du souhait de l'Etat de les maintenir.
- **Réponse au courrier du 26 juin adressé à la VdG** : La VdG tiendra compte, dans la mesure du possible, des propos et souhaits de la CdP.

#### IV. Secrétariat de la commission

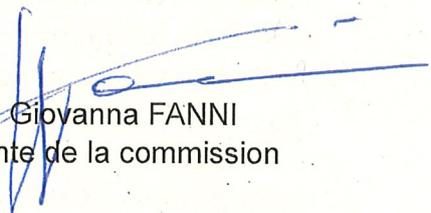
Le secrétariat de la commission est assuré par le Département du Territoire, Service du Domaine Public Lacustre et Capitainerie.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Convocation et organisation des séances.
- Rédaction du procès-verbal des séances.
- Décompte des jetons de présence pour l'ensemble des membres.

#### V. Frais de la commission.

- a) 181 jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)  
Fr. 12'155.--
- b) Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)  
Néant
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOF)  
Néant

  
Mme Giovanna FANNI  
Présidente de la commission